





Nouvelle annonce sur l'immigration pour les ressortissants libanais

Le gouvernement fédéral a annoncé que les ressortissants libanais qui vivent de manière continue aux États-Unis depuis le 16 octobre 2024 peuvent commencer à déposer une demande de TPS et de permis de travail correspondant.



Qui est éligible?



Cela signifie que les ressortissants libanais qui vivent de manière ininterrompue aux États-Unis depuis le 16 octobre 2024 peuvent demander le TPS et, à terme, un permis de travail.



Les ressortissants libanais éligibles à ce programme TPS peuvent également demander un permis de travail.

Qu'est-ce que le TPS?



Lestatut de protection temporaire (Temporary Protected Status - TPS) permet aux immigrés qui se trouvent déjà aux États-Unis et qui ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine de bénéficier d' **une protection temporaire contre l'expulsion et d'une autorisation de travail .**

Comment puis-je postuler?



Vous pouvez commencer à déposer des demandes de TPS à partir du 27 novembre 2024 jusqu'au 27 mai 2026. Pour faire votre demande, vous aurez besoin de documents prouvant :

- 1 votre nationalité et
- votre présence et votre résidence aux États-Unis depuis le 16 octobre 2024.



1-800-354-0365

Monday to Friday, 9AM to 6PM

Access legal help by calling the MOIA Immigration Legal Support Hotline



Si vous avez des questions sur la manière dont vous pouvez appliquer ou bénéficier de l'un ou l'autre de ces programmes, veuillez consulter un avocat agréé ou un représentant accrédité du département de la justice (Department of Justice, DOJ).



Pour plus d'informations sur la manière de vous protéger contre la fraude juridique en matière d'immigration, veuillez consulter notre site web :

www.nyc.gov/immigrationfraud



MÉFIEZ-VOUS DES ESCROQUERIES À L'IMMIGRATION LÉGALE ET DES AGENTS FRAUDULEUX

N'oubliez pas:

- Seul un avocat agréé ou un représentant accrédité par le département de la justice (Department of Justice, DOJ) peut déposer une demande en votre nom.
- Un notaire public qui n'est pas un avocat agréé n'est pas en mesure de remplir ces formulaires ou de les déposer en votre nom. Il ne peut pas non plus vous faire payer pour ça.



Le droit de l'immigration est complexe. Méfiez-vous des escroqueries juridiques en matière d'immigration ou des prestataires frauduleux qui peuvent indiquer le contraire et faire de fausses promesses, telles que :

- Un moyen d'obtenir **immédiatement** un permis de travail ou un visa.
- Déclarations indiquant qu'il n'y a pas de risques ou de conséquences.
- Revendication d'une **influence particulière** auprès des autorités chargées de l'immigration.